

le bulletin du SNU ipp 26



N°294

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le
28/09/2009

Dispensé de timbrage Valence CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire 2009 / 2010

**Dans l'action
les 3 et 7 octobre !**

Réunions d'information syndicale :

7, 14 et 21 octobre

Ordre du jour :

- . Syndicalisation
- . État des lieux des réformes et des conséquences du budget : 108 heures et aide personnalisée ; RASED ; mouvement ; formation initiale et masterisation ; loi mobilité et parcours professionnel dans la Fonction Publique...
- . EPEP
- . Maternelle
- . Base élèves
- . Suppression du défenseur des enfants
- . Revalorisation
- . Actions
- . Questions diverses...

détails page 4.

*Dernier bulletin envoyé à toute
la profession.*

*Pour recevoir le prochain chez
vous, syndiquez-vous !*



*Syndiqué en septembre,
Noël en décembre.*

Sommaire :

- p1 : Appel pour le 7 octobre.
- p2 : Droits bafoués
- p3 : La Poste : à nous de choisir !
- p4 : Réunions d'information syndicale - Le juste prix...



APPEL !!!

**Le 7 octobre prochain
TOUS ENSEMBLE !
Dans la GREVE
Et les MANIFESTATIONS**

**Pour créer un RAPPORT DE FORCE qui
permette l'ouverture de négociations, à tous
les niveaux, dans le public et le privé !!!**

Réagissons dans l'unité :

Pour donner la priorité au maintien des emplois dans ce contexte de crise
Pour améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales
Pour préserver et améliorer les garanties collectives
Pour exiger la réglementation de la sphère financière internationale
Pour préserver et développer la protection sociale, les services publics...

**C'est la suite des luttes du printemps dernier qui sont
d'une urgente actualité !!**

Les organisations syndicales départementales
CGT, CFDT, FSU et UNSA

**APPELLENT à se MOBILISER par la
GREVE**

et les **MANIFESTATIONS**

**Le 7 octobre 2009
à Valence à 14 H 30
devant la Préfecture**

*C'est notre force collective
qui nous fera gagner...*

Droits bafoués

Répression syndicale

Les militants syndicaux, dans le cadre d'actions légales et pacifiques organisées collectivement, sont de plus en plus souvent victimes de condamnation et de sanctions lourdes et contestables. Le 22 septembre 2009, Pascal Besuelle a été reconnu coupable et condamné. Le SNUipp 26 lui apporte tout son soutien.

Un jugement lourd de conséquences.

Mardi 22 septembre 2009,

Pascal Besuelle a été reconnu coupable lors du délibéré à Coutances ce 22 septembre. Il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, à 500 euros de dommages et intérêts et à 1000 euros de frais de justice. La justice a donc choisi de placer le curseur au delà des réquisitions du procureur. Formidable démonstration d'indépendance !!

Dans le sabir juridique prononcé le 22 septembre, on a peine à retrouver la trace du principe de souveraineté de la preuve. Les attendues reprennent en effet à leur compte la totalité des accusations, écartant d'un revers de main les nombreuses contradictions de l'accusation relevées lors du procès. Cette peine n'est pas assortie d'une inscription au casier judiciaire, ce qui entraînerait la saisine d'un conseil de discipline au niveau de l'Education Nationale.

La parole d'un policier assermenté reste en France un principe que rien ne semble pouvoir contester. Un pouvoir exorbitant qui contribue à une multiplication des outrages à agent. Défendre les libertés publiques aujourd'hui peut coûter très cher. Les conditions dans lesquelles le président de la République organise chacun de ses déplacements sont désormais lourdes de menaces pour nos libertés constitutionnelles, notamment celle de manifester. Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que les institutions et les citoyens sont en train de faire les frais d'une pratique monarchique. Le refus de toute critique et la criminalisation du mouvement social constituent les deux faces de cette dérive préoccupante. Nous devons collectivement nous opposer à ce tournant liberticide. Nous ne serons pas de ceux qui laissent passer l'orage sans réagir.

La FSU 50 réaffirme sa pleine solidarité à Pascal Besuelle. Elle mettra tout en œuvre pour assurer une mobilisation exemplaire dans le cadre de l'appel que ce dernier a décidé de faire. Elle participera avec les autres organisations syndicales à la mise en place d'un collectif de défense des libertés syndicales. La FSU 50 s'adresse solennellement à toutes les forces politiques démocratiques du département. Celles-ci doivent rapidement engager les initiatives nécessaires pour résister politiquement à cette stratégie d'intimidation du mouvement social.

Secrétariat Départemental de la FSU 50.

Droit des enfants

Pétition « Défenseure des enfants »

La suppression de l'institution indépendante de « Défenseur des enfants » a suscité de nombreuses réactions, dont une lettre ouverte signée par plus de 20 organisations du monde de l'Education adressée à Nicolas Sarkozy pour lui demander de revenir sur cette décision.

Un appel, proposé à la signature du grand public est maintenant en ligne, sous la forme d'une pétition électronique. Vous en trouverez le texte ci-dessous.

Le 6 mars 2000, le Parlement a voté la création d'un Défenseur des enfants, autorité indépendante chargée de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des enfants posés dans la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée en 1990.

Depuis 9 ans, cette institution représentée successivement par Claire BRISSET puis par Dominique VERSINI, est intervenue comme un médiateur inter-institutionnel

pour plus de 20 000 enfants dont les droits n'étaient pas respectés par une administration ou une personne privée ou pour les enfants qui n'avaient pas de droits reconnus. Elle s'est aussi imposée comme une force constructive de proposition législative et réglementaire et parfois d'interpellation auprès des pouvoirs publics.

Au moment où dans le monde entier, se préparent les célébrations du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France ne peut pas être le pays qui supprime son institution indépendante « Défenseur des enfants ».

Tous les enfants et adolescents vivant dans notre pays ont le droit d'avoir accès à un Défenseur indépendant et consacré à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux.

Nous vous invitons à signer la pétition en ligne :

<http://www.defenseurdesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>

Réunions d'information syndicale

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

**3 dates - 7 lieux
de 9h à 12h**

7 octobre

Romans

salle Charles Michel

Saint-Vallier

Maison des associations

14 octobre

Montélimar

Espace Saint Martin

La Baume de Transit

salle des fêtes

21 octobre

Crest

salle des acacias

Die

école Chabestan

Valence

Maison des syndicats

C'est un droit !

Dans certains secteurs géographiques, le calendrier des animations pédagogiques complique légèrement la récupération des informations syndicales.

Tous les collègues sont autorisés à venir à la réunion d'information syndicale de leur secteur d'autant que l'Inspecteur d'Académie nous a dit être attaché à l'exercice du droit syndical.

Toutes les dates et tous les lieux de ces réunions avaient été fixés avant la fin de l'année scolaire dernière en accord avec l'Inspecteur d'Académie.

Le SNUipp n'est donc pas responsable d'éventuels soucis de calage de calendrier ou d'organisation interne aux circonscriptions.

Quels que soient votre secteur et votre situation, vous avez droit à deux demi-journées d'information syndicale.

Elles sont déduites de vos 18 heures d'animations pédagogiques.

**Ce droit, pour qu'il perdure,
doit être fortement utilisé !!!
A très bientôt dans nos réunions.**

Modalités :

Informez votre IEN de votre participation au plus tard 8 jours avant la réunion (modèles de courrier ci-dessous).

Après la tenue de la réunion, adressez-lui, s'il la demande, l'attestation de présence que nous vous fournirons.

Deux cas de figure :

. Vous avez une animation ce jour-là, votre récupération est donc immédiate (modèle courrier 1) ;

. Vous n'avez pas d'animation ce jour-là, vous pourrez récupérer ce temps sur une autre animation pédagogique selon les modalités précisées par l'IEN de votre circonscription (modèle courrier 2).

Modèle courrier 1 à adresser à votre IEN au plus tard 8 jours avant la réunion

« En application des dispositions du décret 82-447 du 28.05.1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion syndicale organisée par le SNUipp 26 qui aura lieu le.....à..... »

Nom : École : Signature :

Modèle courrier 2 à adresser à votre IEN au plus tard 8 jours avant la réunion

« En application des dispositions du décret 82-447 du 28.05.1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion syndicale organisée par le SNUipp 26 qui aura lieu leà..... »

En conséquence, compte tenu de l'accord donné pour cette année au SNUipp 26 par Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Drôme, je vous informe que je ne participerai pas à l'animation pédagogique prévue le..... à laquelle je m'étais préalablement inscrit(e).»

Nom : École : Signature :

Le juste prix ...

Des mesures de revalorisation pour tous : une urgence !

A plusieurs reprises depuis 2 ans, le Président de la République et les ministres de l'Éducation Nationale ont souligné la nécessité « d'améliorer les conditions de travail, le statut social et les revenus » des enseignants. Les annonces gouvernementales s'inscrivent dans la politique de réduction massive des emplois de fonctionnaires. Aujourd'hui, 48% des français (*) estiment que le gouvernement ne va pas dans le bon sens.

La situation des professeurs des écoles appelle des mesures urgentes pour tous. Comment se loger dans une grande ville pour un jeune professeur des écoles qui débute avec une rémunération mensuelle de 1338,12 € nets mensuels ? Seulement 1,39 % des enseignants des écoles bénéficient des indices liés à une intégration dans la hors-classe des professeurs des écoles et plus de 60% d'entre eux partent à la retraite sans avoir atteint l'indice terminal (indice 658 ; 2 522,86 € nets mensuels de la classe normale). Les mesures catégorielles

prises par Xavier Darcos sont inégalitaires et consistent essentiellement à défiscaliser les heures supplémentaires.

Le SNUipp estime qu'il y a urgence à engager de véritables négociations qui, au-delà de la revalorisation des nouveaux recrutés, permettent des possibilités réelles de promotion pour tous. Dans ce cadre, le SNUipp portera des propositions visant à :

- rattraper les pertes de pouvoir d'achat par une augmentation indiciaire ;
- permettre l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal de la hors-classe ;
- prendre en compte les conditions d'exercice du métier par la création d'une prime d'équipement pour tous.

C'est dans ce sens qu'il appelle les enseignants des écoles à participer à la journée internationale sur le travail décent prévue le 7 octobre.

Paris, le 24 septembre 2009

(*) Sondage SNUipp-CSA : l'opinion des Français sur l'école maternelle et primaire août 2009.



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet - 26 000 VALENCE.